



DESSCRIPTIF TYPE



Fourniture d'un tapis de propreté disponible en dalles et lames pour une pose aléatoire

Fourniture d'un tapis de propreté tufté à velours coupé de type Coral interior en format dalles 50 x 50 cm et lames 100 x 25 cm.

Il sera composé d'un velours coupé de fibres 100 % polyamide régénérées Econyl et d'un dossier en Polyester non tissé. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite, avec cadres à encastrer ou rampe anti-butoirs.

Sa structure et ses fibres lui garantiront une efficacité remarquable pour l'absorption de l'humidité et la rétention de la saleté dans les zones d'accueil et les couloirs de circulation. Coral interior est un produit disponible dans une boîte contenant 6 dalles et 6 lames (3m²) pour une installation facile et rapide et un rendu aléatoire.

Disponible via 8 coloris, le produit s'adapte parfaitement avec les autres couleurs de la collection.

Il bénéficiera d'une garantie de 7 ans.

/#EZS fVWO#*** \$WzS eVXLU fsebsdUg f dWSZ: ad
bdeSdSfâ Wégbbâf W Zade eLzâ rdTgfa z

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Coral interior
Épaisseur totale	10 mm
Hauteur des fibres	6 mm
Masse surfacique totale	4400 g/m²
Poids du velours	970 g/m²
Densité de velours	0.10 g/cm³
Réaction au feu	Bfl-s1*
Classification selon	Classe 33-Commercial élevé

MODE DE POSE

Pour une pose poissée : Mise en œuvre et type de colle (type 542 Eurofix Tack Plus) suivant préconisation du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- Taux d'émission de TVOC < 50 µg/m³, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH**.
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
- Fibre 100% Econyl, issues du nylon recyclé

* Satisfait à la réglementation M3

**Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.